

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

**PRESENTS** : Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Monsieur ZIMMERMANN Philippe, Monsieur COLLARD Jean-Paul, Madame DOUTEL Estelle, Madame BALANDRAS Florence, Monsieur CHABUEL Yohann, Madame DOLCI Armelle, Monsieur GRANGER Jean Philippe, Madame LAPERETTE Josiane, Madame PERRIN Monique, Monsieur SPERANDIO David, Monsieur VERNE Christophe.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur DUPRAS Christophe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRYNIARSKI Christophe

### **Lecture et signature du dernier Procès-Verbal**

### **2019 – 17 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 juillet 2015

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'adjoint technique territorial en raison d'une vacance d'emploi.

Le Maire propose au conseil municipal,

- **CREATION** d'1 poste d'adjoint technique territorial 2ème classe, à temps non complet à raison de 18h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er novembre 2019,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux,

Grade : 2ème classe :

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 4

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau ainsi proposées.

**VOTE POUR: 12**

**ABSTENTION: 1**

### **2019 – 18 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 04 février 2015.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territoriale 2ème classe suite à d'une augmentation de travail.

Le Maire propose au conseil municipal,

- **Suppression** d'un poste d'adjoint administratif territoriale 2ème classe, à temps non complet à raison de 30h00.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2019,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territoriale,

Grade : 2ème classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau ainsi proposées.

**VOTE POUR: 13**

### **2019 – 19 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIALE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 octobre 2019

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territoriale 2ème classe suite à une augmentation de travail

Le Maire propose au conseil municipal,

- **CREATION** d'un poste d'adjoint administratif territoriale 2ème classe, à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2019,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux,

Grade : 2ème classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau ainsi proposées.

**VOTE POUR: 13**

### **2019 – 20 SUBVENTION A LA COMPAGNIE "A BALLE ET BULLES" POUR LE FESTIVAL "LES TURBULLES"**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le 6<sup>ème</sup> festival "Les turbulles" va avoir lieu sur la commune du 23 au 27 avril 2019. Cette manifestation est organisée par la compagnie "A Balles et Bulles". Compte tenu de l'impact pour la commune et de l'importance de la manifestation, le Maire propose au conseil municipal de soutenir cette initiative en attribuant une subvention d'un montant de 2500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention à la compagnie "A Balles et Bulles" pour le 6<sup>ème</sup> festival "Les Turbulles" d'un montant de 2500 €

**VOTE POUR: 13**

## 2019 – 21 DECISION MODIFICATIF N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au vote du budget et à des modifications d'imputations, il convient de procéder aux transferts de crédits suivants pour :

### Fonctionnement:

#### Dépenses:

Article 022 - Dépenses imprévues:	- 12 500 €
Article 6218 – Personnel extérieur:	+ 9 500 €
Article 6413 - Personnel non titulaire:	+ 3 000 €

**VOTE POUR: 13**

## 2019 – 22 TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Monsieur Philippe ZIMMERMANN, adjoint, informe le Conseil Municipal que suite à la construction d'une salle polyvalente sur la commune, il y a lieu de fixer les tarifs pour la location de celle-ci aux habitants de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants:

PARTIE A 1/2 SALLE + cuisine	PARTIE B 1/2 SALLE
350 €	250 €
SALLE ENTIERE + CUISINE	
550 €	

**VOTE POUR: 13**

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Philippe ZIMMERMANN fait le point sur l'avancée des travaux de la salle polyvalente: les peintures sont faites à plus de 60 %, les carreleurs commencent la pose semaine prochaine, les travaux de chauffage, électricité et faux plafonds débiteront semaine 43, le facadier est prévu en novembre, les VRD débiteront en décembre. En ce qui concernant le raccordement à l'eau, la commune a décidé de se piquer sur le raccordement existant du local technique.
- Monsieur Jean-Paul CROLLARD informe le Conseil Municipal que le projet d'extension du réseau d'assainissement concernant le quartier des Perrières et des Plantées a été voté et approuvé lors de l'Assemblée Générale du SIEPC le 09/10/2019. Ce projet permettra de raccorder 70 foyers, de refaire les voiries et de réhabiliter le réseau d'eau potable. Le dossier d'appel d'offre pour le choix des entreprises est publié, la fin du dépôt des candidatures est fixée au 31/10/2019 et l'ouverture des plis se fera la 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre, la signature des marchés et le début des travaux se fera courant 2020. Pour plus de précisions, les plans des tracés sont consultable en Mairie.

Monsieur Jean-Paul CROLLARD précise au Conseil Municipal que, suite à la prise de compétence "eau et assainissement", ses travaux seront gérés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Suite à une question sur le prix d'un branchement, Monsieur Jean-Paul CROLLARD informe le Conseil Municipal que le droit de branchement pour une construction neuve est de 3 825 €, et de 1275 € pour une construction existante. Ces tarifs sont pratiqués par le SIEPC, mais au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs applicables seront ceux de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

- Monsieur Jean-Paul CROLLARD fait le point sur l'entretien de la commune, le cimetière a été nettoyé et les employés communaux commenceront l'entretien de la RD65 la semaine prochaine ainsi que celui du site de la chapelle.
- Madame Estelle DOUTEL informe le Conseil Municipal que l'école compte 115 élèves pour 5 classes et que l'association du Sou des écoles et L'USEP ont 2 nouvelles présidentes:
  - Sou des écoles: Madame MITIFIOT Julieloges.
  - USEP: Madame DUPRAS Corinne.
- Madame Estelle DOUTEL rappelle au Conseil Municipal que le repas du CCAS était initialement prévue le 15 décembre 2019. Au vu de l'avancée des travaux de la nouvelle salle polyvalente, elle propose au Conseil Municipal de décaler cette date au 26 janvier 2019. Il est proposé de fixer la date définitive après la réunion du calendrier des fêtes du 17 octobre 2019.
- Monsieur le Maire fait le point sur le dossier des dépôts illégaux. 4 propriétaires sur 5 ont répondu et se sont engagés à remédier à la situation.